

Thème 22 - L'esprit de pénitence (1ère partie)

Le Christ a institué le Sacrement de la Pénitence pour nous offrir une nouvelle possibilité de nous convertir et de retrouver, après le baptême, la grâce de la justification, si nous l'avions perdue.

20/01/2014

22.

1.La lutte contre le péché après le baptême

Bien que le baptême efface tous les péchés, qu'il fasse de nous des fils de Dieu et qu'il dispose la personne à recevoir le cadeau divin de la gloire du Ciel, nous restons malgré tout, dans cette vie, exposés à tomber dans le péché. Nul n'est exempt de devoir lutter contre lui et les chutes sont fréquentes. Jésus nous a enseigné à réciter le Notre Père : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés », et cela non pas de temps en temps, mais tous les jours, très souvent. L'apôtre Saint Jean dit aussi: « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous égarons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous.» (1 Jn 1, 8). Et aux chrétiens de la première heure à Corinthe, saint Paul adressait cette exhortation : « Nous le demandons au nom du Christ, laissez-vous réconcilier avec Dieu.» (2 Co 5,20).

Ainsi donc, l'appel de Jésus à la conversion: « Les temps sont accomplis : le règne de Dieu est tout proche. Convertissez-vous et croyez à l'Évangile. » (*Mc 1, 15*), ne s'adresse pas seulement à ceux qui ne le connaissent pas encore, mais à tous les fidèles chrétiens qui doivent aussi se convertir et raviver leur foi. « Cette seconde conversion est une tâche ininterrompue pour toute l'Église » (*Catéchisme*, 1428).

1.2. La pénitence intérieure

La conversion commence à l'intérieur de nous. Une conversion qui se limite à des apparences extérieures n'en est pas une véritable. Nul ne peut s'opposer au péché, en tant qu'offense faite à Dieu, sinon par un acte véritablement bon, un acte vertueux, par lequel il se repent de ce qui a contrarié la volonté de Dieu et il cherche activement à éliminer ce

dérèglement avec toutes ses conséquences. En cela consiste la vertu de la pénitence.

« La pénitence intérieure est une réorientation radicale de toute la vie, un retour, une conversion vers Dieu de tout notre cœur, une cessation du péché, une aversion du mal, avec une répugnance envers les mauvaises actions que nous avons commises. En même temps, elle comporte le désir et la résolution de changer de vie avec l'espérance de la miséricorde divine et la confiance en l'aide de sa grâce » (*Catéchisme*, 1431).

La pénitence n'est pas une œuvre exclusivement humaine, un réajustement intérieur fruit d'une forte maîtrise de soi-même, qui met en jeu tous les ressorts de la connaissance de soi et une série de décisions énergiques. « La conversion est d'abord une œuvre de la grâce de Dieu qui fait revenir nos

cœurs à Lui: «Fais-nous revenir à toi, Seigneur, et nous reviendrons. Renouvelle pour nous les jours d'autrefois.» (*Lm* 5, 21). Dieu nous donne la force de commencer à nouveau » (*Catéchisme*, 1432).

1.3. Les diverses formes de pénitence dans la vie chrétienne

La conversion naît du cœur. Mais, sans rester enfermée à l'intérieur de l'homme, elle fructifie en œuvres extérieures, mettant en jeu la personne tout entière, corps et âme. Au nombre d'entre elles est à remarquer, en premier lieu, celles qui sont incluses dans la célébration de l'Eucharistie et celles du sacrement de la Pénitence, que Jésus-Christ a institué pour que nous sortions victorieux de la lutte contre le péché.

En outre le chrétien dispose de bien d'autres moyens de mettre en pratique son désir de conversion. «

L'Écriture et les Pères insistent surtout sur trois formes: *le jeûne, la prière, l'aumône* (cf. *Tb* 12, 8; *Mt* 6, 1-18), qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres » (*Catéchisme*, 1434). À ces trois moyens se réduisent, d'une manière ou d'une autre, toutes les œuvres qui nous permettent de redresser le désordre du péché.

Par le *jeûne* on entend non seulement le renoncement modéré à ce qui plaît en matière de nourriture, mais aussi tout ce qui suppose exiger du corps en ne lui donnant pas toute satisfaction afin de se consacrer à ce que Dieu nous demande pour le bien d'autrui et pour le nôtre . Par la *prière* nous pouvons entendre toute application de nos facultés spirituelles - intelligence, volonté, mémoire - pour nous unir à Dieu notre Père dans une conversation familière et intime. Quant à

l'aumône, elle ne consiste pas seulement à donner de l'argent ou d'autres biens matériels à ceux qui en ont besoin, mais aussi à donner de son temps, à prendre soin des malades, à pardonner à ceux qui nous ont offensés, à corriger celui qui a besoin de l'être, à consoler celui qui souffre et bien d'autres manifestations de don de soi aux autres.

L'Église nous encourage aux œuvres de pénitence spécialement à certaines périodes, qui nous sont utiles en outre pour être plus solidaires de nos frères dans la foi. « Les temps et les jours de pénitence au cours de l'année liturgique (le temps du carême, chaque vendredi en mémoire de la mort du Seigneur) sont des moments forts de la pratique pénitentielle de l'Église » (*Catéchisme*, 1438).

2. Le sacrement de la pénitence et de la réconciliation

2.1. Le Christ a institué ce sacrement

« Le Christ a institué le sacrement de Pénitence pour tous les membres pécheurs de son Église, avant tout pour ceux qui, après le baptême, sont tombés dans le péché grave et qui ont ainsi perdu la grâce baptismale et blessé la communion ecclésiale. C'est à eux que le sacrement de Pénitence offre une nouvelle possibilité de se convertir et de retrouver la grâce de la justification » (*Catéchisme*, 1446).

Jésus, pendant sa vie publique, ne s'est pas borné à exhorter les hommes à la pénitence; mais, en accueillant les pêcheurs, il les réconciliait avec le Père^[1]. « C'est en donnant l'Esprit Saint à ses apôtres que le Christ ressuscité leur a conféré son propre pouvoir divin de

pardonner les péchés: "Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus" (Jn 20, 22-23) (*Catéchisme*, 976). C'est un pouvoir qui se transmet aux évêques, successeurs des apôtres comme pasteurs de l'Église, et aux prêtres, qui sont aussi les prêtres du Nouveau Testament, collaborateurs des évêques en vertu du sacrement de l'Ordre. « Le Christ a voulu que son Église soit tout entière, dans sa prière, sa vie et son agir, le signe et l'instrument du pardon et de la réconciliation qu'Il nous a acquis au prix de son sang. Il a cependant confié l'exercice du pouvoir d'absolution au ministère apostolique » (*Catéchisme*, 1442).

2.2. Les noms de ce sacrement

Il reçoit des noms différents selon que l'on met l'accent sur un aspect ou

sur un autre. « Il est appelé *sacrement de Pénitence* puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur. » (CEC, 1423) ; « de *Réconciliation* car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie » (CEC, 1424) ; « de *la confession* puisque l'aveu, la confession des péchés devant le prêtre est un élément essentiel de ce sacrement (ibidem) ; « du *pardon* puisque par l'absolution sacramentelle du prêtre, Dieu accorde au pénitent le pardon et la paix » (ibidem) « de *conversion* puisqu'il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion » (Catéchisme, 1423).

2.3. Le sacrement de la Réconciliation avec Dieu et avec l'Église

« Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion. »(*Lumen Gentium*, 11).

« Parce que le péché est une offense à Dieu, qui brise notre amitié avec Lui, la pénitence " a comme terme l'amour et l'abandon dans le Seigneur ". Le pécheur, en conséquence, mû par la grâce de Dieu miséricordieux, se met en chemin de conversion, retourne vers le Père, "qui nous a aimés en premier", vers le Christ, qui s'est livré pour nous et vers l'Esprit Saint qui a été répandu sur nous en abondance »[2].

« "Dans le secret et la bonté du mystérieux dessein de Dieu, les

hommes sont unis entre eux par une solidarité surnaturelle par laquelle le péché d'un seul nuit aussi aux autres, de même que la sainteté d'un seul profite également aux autres". De là vient que la pénitence comporte de soi et toujours une réconciliation avec les autres, de la même façon que la sainteté d'un seul est au bénéfice de ceux auxquels le péché porte préjudice »[3].

2.4. La structure fondamentale de la pénitence

« Les éléments essentiels du Sacrement de la réconciliation sont au nombre de deux : les actes accomplis par l'homme qui se convertit sous l'action de l'Esprit Saint et l'absolution du prêtre qui, au nom de Christ, accorde le pardon et précise les modalités de la satisfaction » (*Compendium*, 302).

3. Les actes du pénitent

Ce sont « les actes de l'homme qui se convertit sous l'action de l'Esprit Saint : à savoir la contrition, l'aveu et la satisfaction » (*Catéchisme*, 1448).

3.1. La contrition

« Parmi les actes du pénitent, la contrition vient en premier lieu. Elle est "une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir" » (*Catéchisme*, 1451)[4]. « Quand elle provient de l'amour de Dieu aimé plus que tout, la contrition est appelée " parfaite " (contrition de charité). Une telle contrition remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle » (*Catéchisme*, 1452).

« La contrition dite "imparfaite" (ou "attrition") est, elle aussi, un don de Dieu, une impulsion de l'Esprit Saint.

Elle naît de la considération de la laideur du péché ou de la crainte de la damnation éternelle et des autres peines dont est menacé le pécheur (contrition par crainte). Un tel ébranlement de la conscience peut amorcer une évolution intérieure qui sera parachevée sous l'action de la grâce, par l'absolution sacramentelle. Par elle-même, cependant, la contrition imparfaite n'obtient pas le pardon des péchés graves, mais elle dispose à l'obtenir dans le sacrement de la Pénitence » (*Catéchisme*, 1453).

« Il convient de préparer la réception de ce sacrement par un *examen de conscience* fait à la lumière de la Parole de Dieu. Les textes les plus adaptés à cet effet sont à chercher dans le Décalogue et dans la catéchèse morale des Évangiles et des lettres apostoliques : sermon sur la montagne, les enseignements apostoliques. ». (*Catéchisme*, 1454).

3.2. Confession des péchés

« L'aveu au prêtre de ses péchés constitue une partie essentielle du sacrement de Pénitence : " Les pénitents doivent, dans la confession, énumérer tous les péchés mortels dont ils ont conscience après s'être examinés sérieusement, même si ces péchés sont très secrets et s'ils ont été commis seulement contre les deux derniers préceptes du Décalogue (cf. *Ex* 20, 17; *Mt* 5, 28), car parfois ces péchés blessent plus grièvement l'âme et sont plus dangereux que ceux qui ont été commis au su de tous " » (*Catéchisme*, 1456)[5].

« La confession individuelle et intégrale avec l'absolution restent toujours l'unique mode ordinaire pour les fidèles de se réconcilier avec Dieu et avec l'Église, sauf l'impossibilité physique ou morale qui exonère de ce mode de confession »[6]. La confession des

péchés naît de la véritable connaissance de soi-même devant Dieu, fruit de l'examen de conscience et de la contrition des péchés personnels. Elle est beaucoup plus qu'un soulagement humain: « La confession sacramentelle n'est pas un dialogue humain, mais un colloque divin »[7].

En confessant ses péchés, le chrétien qui fait pénitence se soumet au jugement de Jésus-Christ, que celui-ci exerce par l'intermédiaire du prêtre qui prescrit au pénitent les œuvres de pénitence et l'absout de ses péchés. Le pénitent combat le péché avec les armes de l'humilité et de l'obéissance.

3.3. La satisfaction

« L'absolution enlève le péché, mais elle ne remédie pas à tous les désordres que le péché a causés. Relevé du péché, le pécheur doit encore recouvrer la pleine santé

spirituelle. Il doit donc faire quelque chose de plus pour réparer ses péchés : il doit " satisfaire " de manière appropriée ou " expier " ses péchés. Cette satisfaction s'appelle aussi " pénitence " » (*Catéchisme*, 1459).

Le confesseur, avant de donner l'absolution, impose la pénitence, que le pénitent est tenu d'accepter et qu'il doit accomplir ensuite. Cette pénitence lui sert de satisfaction pour ses péchés, et sa valeur provient surtout du sacrement : le pénitent a obéi au Christ en accomplissant ce qu'il a établi à propos de ce sacrement, et le Christ offre au Père cette satisfaction de l'un de ses membres.

Antonio Miralles

Bibliographie fondamentale

Catéchisme de l'Église Catholique,
1422-1484

Lectures recommandées

Ordo Pœnitentiæ, Prænotanda, 1-30

Jean Paul II, Exhortation apostolique
Réconciliatio et Pœnitentia, 2-XII.
1984, 28-34

Paul VI, Constitution Apostolique
Indulgentiarum doctrina, 1-I-1967.

[1] « Voyant leur foi, Jésus dit: " Homme, tes péchés te sont remis. " » (Lc 5,20) ; « Ce ne sont pas ceux qui sont en bonne santé qui ont besoin de médecin, mais les malades. Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs au repentir » (Lc 5, 31-32) « Et à elle, il dit : Tes péchés sont pardonnés » (Lc 7, 48).

[2] *Ordo Pœnitentiæ, Prænotanda*, 5.
La dernière phrase de la citation est

reprise de la constitution *Pænitemini*,
17-II-1966, de Paul VI

[3] Ibidem. La citation est reprise de
la constitution *Indulgentiarum
doctrina* de Paul VI, 1-I-1967, 4

[4] La citation est reprise du
Catéchisme du Concile de Trente (DS
1676).

[5] La citation est reprise du
Catéchisme du Concile de Trente (DS
1680).

[6] *Ordo Pænitentiae, Prænotanda*, 31.

[7] Saint Josémaria, *Quand le Christ
passe*, 78